




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-79**

**Séance publique du**

**7 avril 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220407- lmc1210558-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2022
Date de réception : lundi 11 avril 2022
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : VIE CULTURELLE ET BIENNALE D'ART ET DE CULTURE "5EME SAISON" - VOTE ET  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - EXERCICE 2022 -  
SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS**

Le 7 avril 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 1er avril 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise COURANJOU à Madame Dominique AUGÉY, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2022

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : VIE CULTURELLE ET BIENNALE D'ART ET DE CULTURE "5EME SAISON" -  
VOTE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES -  
EXERCICE 2022 - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Durant ces deux dernières années lourdement impactées par la crise sanitaire, la sphère culturelle a pris de plein fouet les décisions administratives de fermetures de ses structures, enregistrant une importante chute de fréquentation dont les établissements subissent encore de lourdes conséquences.

Dès le début de cette période difficile, la Ville a toujours accompagné ses partenaires en y mettant les moyens financiers et en continuant d'apporter un soutien identique aux années précédentes en raison des efforts dont ont fait preuve de nombreuses structures associatives locales.

Aujourd'hui, la Ville entend poursuivre son soutien auprès des associations qui interviennent dans tous les domaines artistiques de l'art vivant, notamment dans le théâtre, la danse, la musique, l'enseignement musical et la littérature.

C'est en raison de ces éléments que je vous propose d'allouer au titre de l'exercice 2022, des subventions de fonctionnement ou acomptes aux associations figurant dans le tableau ci-annexé.

De plus, lors du Conseil Municipal du 10 février 2022, vous avez validé le projet ainsi que le budget de la Biennale d'Art et de Culture « Une 5ème Saison-Biennale 2022#1 » dont la

programmation se déroulera tout au long de l'année 2022 impliquant plus de 70 structures culturelles et socio-culturelles aixoises.

Pour rappel, *Une 5ème Saison* se déroule sur les quatre saisons lors de temps forts de trois semaines, inaugurés par quatre week-ends d'ouverture en accès libre. La saison Printemps s'ouvre avec un week-end de programmation les 26 et 27 mars 2022 qui se prolonge jusqu'au 17 avril. La saison Eté s'étend du 25 juin au 17 juillet.

Il s'agit aujourd'hui, de verser les subventions aux associations intervenant au cours des deux premières saisons (Printemps/Eté), œuvrant dans différents domaines tels que la danse, les arts visuels, le théâtre, la littérature, la musique, l'image ou encore l'art contemporain.

La liste des associations participant à ce grand événement ainsi que le montant des subventions attribuées est annexée au présent document.

Enfin, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée et de son décret d'application 2001.495 du 06 juin 2001, il est nécessaire d'adopter des conventions d'objectifs liant la Ville et certaines associations culturelles dont le montant annuel de subvention dépasse la somme de 23 000€.

Les conventions annexées au présent document déclinent les modalités spécifiques de versements de ces subventions.

Ces propositions ont été présentées et validées en février 2022.

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux associations culturelles des subventions de fonctionnement ou acomptes d'un montant de **418 650 €** pour l'exercice 2022 ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-6574-923 / 2466 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ATTRIBUER** aux associations «**Ma Compagnie**», «**Théâtre et Chansons**» et «**AZEIN**» une subvention d'investissement d'un montant respectif de **3 000 €, 10 000 € et 5 000 € (soit un total de 18 000 €)** pour l'exercice 2022 ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-20421-903 / 2461 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ATTRIBUER** aux associations culturelles des subventions exceptionnelles au titre de la Biennale d'Art et Culture Saison Printemps/Eté d'un montant de **467 684 €** pour l'exercice 2022 ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-6745-923 / 13256 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ATTRIBUER** à l'association «**HEXALAB**» par la Direction Coordination des Musées une subvention de fonctionnement projet d'un montant de **2 500 €** pour l'organisation du Mapping sur la façade du Pavillon Vendôme, lors de la Nuit des Musées 2022 ;

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 322-6574-923 / 13362 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ATTRIBUER** à l'association « **Maison de Quartier La Mareschale** », par la Direction de la Politique de la Ville, une subvention de fonctionnement d'un montant de **15 000 €** pour l'exercice 2022 ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 422-6574-924 / 1832 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ADOPTER** les conventions/avenants établis individuellement entre la Ville et ces associations ;
- **AUTORISER** le versement de ces subventions/acomptes aux associations figurant dans le tableau joint au présent document ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tout document afférent.

DL.2022-79 - VIE CULTURELLE ET BIENNALE D'ART ET DE CULTURE "5EME SAISON" -  
VOTE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES -  
EXERCICE 2022 - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS-

Présents et représentés	: 48
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 42
Pour	: 42
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

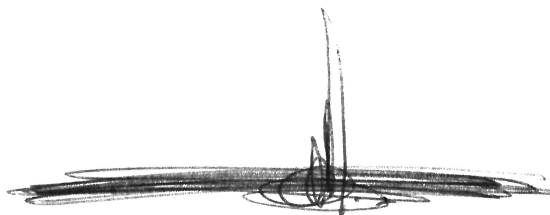
Moussa BENKACI Eric CHEVALIER Sophie JOISSAINS Marc PENA Marie-Pierre SICARD -  
DESNUELLE Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/04/2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00